



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE DECLARATION DE SUCCESSION ARTICLE R512-68 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 7 décembre 2001 au GAEC DU NAIC pour l'exploitation au lieu dit « Traouguen » 56320 LANVENEGEN d'un élevage de porcs comportant 180 reproducteurs, 1254 porcs à l'engrais, 20 cochettes et 810 porcs à l'engrais, soit 1976 animaux équivalents ;

VU l'arrêté de prescriptions complémentaires délivré le 31 mai 2011 au GAEC DU NAIC pour l'exploitation au lieu dit « Traouguen » 56320 LANVENEGEN d'un élevage de porcs comportant 180 reproducteurs, 1254 porcs à l'engrais, 20 cochettes et 810 porcs à l'engrais, soit 1976 animaux équivalents ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la demande déposée le 13 janvier 2022 par **L'EARL Adrien DENHEZ** ;

Reconnaît avoir reçu de :

L'EARL Adrien DENHEZ dont le siège social est situé « **Moulin du Pont** » **56320 LANVENEGEN**

la déclaration prévue par l'article R512-68 du code susvisé en vue de poursuivre l'exploitation au lieu-dit « **Traouguen** » **56320 LANVENEGEN** d'un élevage de porcs comportant **180 reproducteurs, 1254 porcs à l'engrais, 20 cochettes et 810 porcs à l'engrais, soit 1976 animaux équivalents** entrant dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2102-1 ;

Le déclarant devra se conformer aux prescriptions réglementant cet établissement.

Vannes, le **19 JAN. 2022**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- Mme. la Maire de LANVENEGEN
- GAEC DU NAIC « Traouguen » 56320 LANVENEGEN